SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, **le jeudi 19 septembre 2019** de **18 h 30** à **19 h 05**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr**.

2019-09-19

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Kent Moreau, directeur général.

++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux projets de développements domiciliaires
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt — Développement domiciliaire Joncas (150 000 $)
3. Développement Joncas — Déplacement d'un poteau électrique
4. Développement Joncas — Pelle mécanique et pose de conduites — Octroi de contrat
5. Projet d'étude d'optimisation du service d'incendie
6. Entente de travail des employés cadres — Signature
7. Période de questions
8. Levée de la séance

++

En conformité avec l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes, tous les membres du conseil étant présents, ceux-ci renoncent par écrit à l'avis de convocation de cette séance et consentent à prendre en considération l'item ou les items qui suivent.

GINO CYR, MAIRE

VALÉRIE LANGELIER, CONSEILLÈRE

LUCIE NICOLAS, CONSEILLÈRE

CHRISTIAN MOREAU, CONSEILLER

GASTON LEBLANC, CONSEILLER

LÉOPOLD BRIAND, CONSEILLER

DENIS D. BEAUDIN, CONSEILLER

- Avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage U-006/03-19 (afin d'autoriser l'entreposage de remorques et de conteneurs dans une zone déterminée)

209.09-19 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement relatif aux projets de développements domiciliaires;

2019-09-19 Le conseiller **Christian Moreau** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion, *avec dispense de lecture lors de son adoption,* qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté.

(Document versé au dossier « Règlement V-697/09-19 »)

210.09-19 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT — DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE JONCAS (150 000 $)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement d'emprunt relatif à des travaux à effectuer pour le nouveau développement domiciliaire Joncas (150 000 $);

Le conseiller **Denis Beaudin** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion, *avec dispense de lecture lors de son adoption,* qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté.

(Document versé au dossier « Règlement V-698/09-19 »)

211.09-19 **AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 (AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE DE REMORQUES ET DE CONTENEURS DANS UNE ZONE DÉTERMINÉE)**

Le conseiller **Christian Moreau** donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 (afin d'autoriser l'entreposage de remorques et de conteneurs dans une zone déterminée) sera adopté.

212.09-19 **DÉVELOPPEMENT JONCAS — DÉPLACEMENT D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QU' : Afin de poursuivre les travaux du développement domiciliaire Joncas, le directeur général soit autorisé à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec pour le déplacement d'un poteau électrique.

213.09-19 **DÉVELOPPEMENT JONCAS — PELLE MÉCANIQUE ET POSE DE CONDUITES — OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que le directeur général a procédé à un appel d'offres auprès d'entrepreneurs généraux pour réaliser des travaux d'excavation et d'installation de canalisations pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le projet de développement domiciliaire Joncas;

2019-09-19 **ATTENDU** qu'une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits;

ATTENDU que le résultat est le suivant :

- **TAG Construction 9294-3406 Québec inc.** ..... Tarif horaire proposé :
  - Pelle : 165$/hre + 500$ Transport
  - Pelle et opérateur : 250$/hre + 600$ Transport
  - Contremaître supervision : 90$/hre

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accorde le contrat de réalisation des travaux d'excavation et d'installation de canalisations pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts dans le projet de développement domiciliaire Joncas à **TAG Construction 9294-3406 Québec inc.** pour un montant maximum de 35 000 $.

214.09-19 **PROJET D'ÉTUDE D'OPTIMISATION DU SERVICE D'INCENDIE**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités de Grande-Rivière, Sainte-Thérèse de Gaspé et Percé désirent présenter un projet *d'analyse financière et de faisabilité des divers scénarios de regroupement en sécurité incendie dans la MRC du Rocher Percé dans le cadre de l'aide financière;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Grande-Rivière s'engage à participer au projet de l'étude d'optimisation de l'offre de service en sécurité d'incendie sur le territoire de la MRC et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la *MRC du Rocher Percé* organisme responsable du projet.

215.09-19 **ENTENTE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES — SIGNATURE**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'unanimité des membres présents

2019-09-19 QUE : Suite aux négociations intervenues, le conseil municipal autorise la signature du renouvellement de l'entente de travail des employés cadres 2017-2021.

--- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

216.09-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire	Suzanne Chapados, Greffière